



# Rencontre avec le DAP

## *C.P. Bourg en Bresse*

Ce jour le directeur de l'administration pénitentiaire était en visite sur notre établissement. Celui-ci a demandé aux OS de pouvoir les rencontrer et le bureau local **UFAP/UNSa justice** a répondu favorablement à sa demande.

Tout d'abord le DAP a ouvert cet entretien sur un peu d'histoire pénitentiaire et sur l'évolution du métier de surveillant, pour en arriver à la réforme « dite » historique afin que le métier de surveillant soit reconnu au même titre que nos homologues de la police et la gendarmerie.

Un point est fait aussi sur le recrutement qui est à la peine et que cette réforme pourrait nous être bénéfique sur ce point et bien sûr on arrive au recrutement des contractuels pour combler les postes qui ne resteront vacants à l'issue du concours.

Le DAP, nous a fait un point aussi sur la lutte contre la surpopulation carcérale et le plan de lutte contre les violences qui étaient en discussion au niveau de la DAP avec les organisations professionnelles.

A l'issue de ce bel éloge sur son projet de réforme, le DAP a parlé plus particulièrement de notre établissement en vantant les mérites de plusieurs services et la compétence du personnel à Bourg en Bresse. IL nous a indiqué aussi le déploiement d'ici peu d'un système anti drone

**Le premier point évoqué par le bureau local UFAP/UNSa justice est sur le manque de personnel au sein de notre établissement et que nous avons du mal à comprendre, par exemple qu'un seul poste est proposé en CAP de Surveillant alors même qu'il y a 7 postes vacants.**

Bien évidemment nous ne nous attendions pas à une réponse claire et précise, mais toujours la même problématique le recrutement où l'administration n'arrive pas à combler le nombre de poste offert lors du concours, en moyenne 500 postes par an non pourvus et de rajouter que l'année 2023 sera compliquée (mais ça, on le savait déjà)

**Le sujet suivant portait sur les ELSP, les moyens qui sont alloués en termes de véhicules qui ne sont pas du tout adaptés aux missions, le nombre d'heures supplémentaires qui explosent au sein des ELSP alors qu'au PREJ elles sont maîtrisées et les taux repas qui ne sont plus remboursés aux agents quand ils sont sur la résidence administrative mais en mission.**

La encore le DAP nous indique la création de 200 postes ELSP et que la priorité sera faite sur 3 D.I. dont la D.I. de Lyon, car lors du transfert de missions entre les FSI et l'administration pénitentiaire le nombre d'agents a été sous-évalué. Concernant les véhicules là aussi il est conscient qu'ils ne sont pas adaptés, mais là aussi la problématique devrait se résoudre dans les prochains temps. Quant à la demande de remboursement du taux repas, aucune réponse ni du DAP, ni du DI qui était présent, peut être un jour nous caresserons l'espoir dans avoir une

**Un point est fait aussi sur le personnel administratif.**

Le DAP reviens sur l'augmentation du RIFSEEP cette année avec rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et que malheureusement pour le reste, il n'avait pas la main dessus puisqu'ils sont rattachés au secrétariat général.

Pas un mot sur le C en B ou même le B en A, comme toujours, les Personnels Administratifs seront laissés pour compte.

**Le bureau local UFAP/UNSa justice est aussi revenu sur la problématique de nos collègues surveillant PSE au SPIP de l'Ain qui ont un grand nombre de dossiers à gérer et qu'ils ne sont que 2 agents.**

Le D.I. nous indique que la priorité a été donné à deux autres départements en difficulté et que la prochaine création sera pour le SPIP de l'Ain, mais qu'en terme d'agent PSE sur la D.I. de Lyon il y en avait en nombre suffisant.

L'UFAP/UNSa justice pointe le doigt sur la mauvaise répartition des effectifs au sein de la D.I. de Lyon car nous avons l'un des plus grands départements de la région et que nos collègues étaient mis en difficultés et actuellement ils gèrent environ 150 dossiers et qu'ils ont déjà fait plus de 226 mesures depuis le début de l'année.

Concernant les CPIP, un apport en personnels est prévu au nombre de 3.

**Un dernier point est fait sur la sécurisation du domaine pénitentiaire**

Le DAP comprend la nécessité de sécuriser les domaines pénitentiaires, nous concernant, si un système afin de garantir la sécurité est proposé, il n'y aura pas de souci de financement.

Même si nous nous attendions à ne pas recevoir de réponses claires à nos questions, le bureau local UFAP/UNSa justice aura tout de même fait entendre sa voix auprès de la plus haute autorité de notre administration, afin qu'à tout le moins, ils ne disent pas qu'ils n'étaient pas au courant.

Pour le bureau local UFAP/UNSa justice

Jonny DE FARIA,

Le 10 mai 2023